

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-507 DU 8 NOVEMBRE 1996

Chargeant Monsieur Emmanuel GOLOU ,
Ministre des Mines de l'Energie et de
l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur
Sahidou DANGO-NADEY, Ministre de
l'Environnement de l'Habitat et de
l'Urbanisme pour compter du 11 Novembre
1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96 -128 du 09 Avril portant composition du
Gouvernement ;

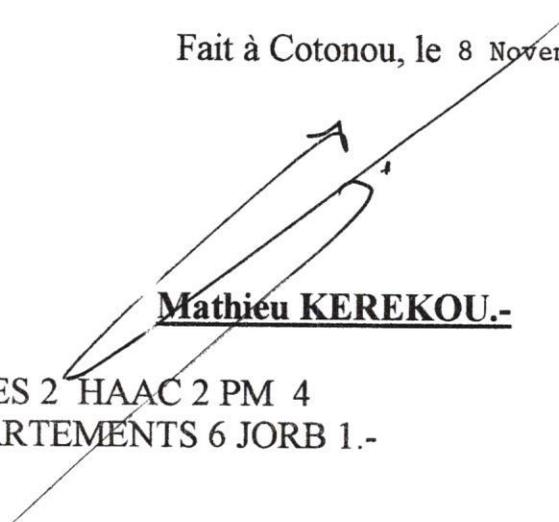
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 11 Novembre 1996 Monsieur Emmanuel
GOLOU, Ministre des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé
de l'intérim du Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
pendant l'absence de Monsieur Sahidou DANGO-NADEY.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 Novembre 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-